

COOP'INFOS N° 31 du 11 mai 2020

Directrices, directeurs, mandataires, responsables de structures affiliées, tous enseignants

Tél: 04 93 80 99 52 - Courriel ad06@occe.coop - Site Internet: http://www.occe06.com

Toutes les informations et communications de l'OCCE06 doivent être portées à la connaissance de l'ensemble des collègues. Transférez-leur ce bulletin, merci.

Cher(e)s collègues,

Depuis le 17 mars la communication entre les mandataires et l'OCCE06 s'est réalisée par courriel. Une actualité OCCE complexe pour plusieurs sujets. Vous êtes légitimement préoccupés et mobilisés par la réouverture de vos établissements et les conditions d'exercice de vos missions. Nous devons toutefois répondre à vos questions les plus fréquentes qui font notre actualité de ce mois de mai paradoxal à plus d'un titre. Des questions et des réponses très importantes à communiquer à vos collèques. Je vous en remercie. Coopération & solidarité plus que jamais

Robert CHERBETDJIAN, président de l'OCCE06

1. Fonctionnement de l'OCCE 06, relations mandataires et collègues conditions d'accueil

En concertation avec nos personnels nous avons arrêté les conditions de reprise de leurs fonctions à l'AD06.

Le 11 mai : reprise de l'accueil téléphonique au siège et traitement des dossiers reçus par courriel.

Nous joindre: 9H 12H 13H30 / 17H30. Horaires sujets à modification à compter du 18/05

Le 18 mai réouverture de l'accueil du public et enseignants suivant un protocole rigoureux.

Les plages d'accueil du public, mandataires et enseignants vous seront communiquées

- En particulier tout visiteur devra être porteur d'un masque pour accéder aux locaux.
- Attention pour IMAGIMOT: complexité, voir plus loin.

2. L'annulation de séjours et voyages avec nuitées organisés avec des opérateurs privés : effets financiers

Plusieurs projets de séjour ou voyage régulièrement autorisés et programmés pendant ou hors période de confinement dans des structures privées (asssociatives ou commerciales) ont fait ou font l'objet d'annulation. Des effets financiers (acomptes versés) préoccupent nos collègues. Certains opérateurs privés proposent « report ou avoir » au titre de « remboursement ». Mais les mandataires doivent rembourser les familles. Nous analysons le contexte de chaque projet et nous efforcerons de leur apporter « une aide coopérative et solidaire ». Saisir l'OCCE de toute difficulté pour permettre les remboursements aux familles et concernant les relations avec vos prestataires consulter l'OCCE (mail présentant la situation précise) avant toute décision qui engage les ressources de la coopérative scolaire. Nous trouverons avec vous les solutions adaptées pour vous aider (aide AD OCCE 06).

>> VOIR ABSOLUMENT RECOMMANDATIONS OCCE06 ACTUALISÉES (site 5-05-2020)

3. Contexte sanitaire des écoles & dépenses de la coopérative scolaire : question/réponse

Question qui nous est posée : « La coopérative scolaire peut-elle envisager l'acquisition de masques ou autre matériel de protection des élèves et enseignants ? »

Ces charges relèvent de la commune.

La réponse (claire) est dans l'article premier du règlement intérieur de l'OCCE :

« Art 1. Champ d'intervention de la coopérative scolaire : « Conformément à la circulaire ministérielle (MEN n° 2008-095 du 23 juillet 2008) la coopérative scolaire ne doit en aucun cas se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles et des établissements publics, de même qu'elle ne peut gérer, pour le compte de la commune, du département ou de la région des crédits qui lui seraient délégués pour financer des dépenses de fonctionnement »

>>> VOIR RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'OCCE 06 et DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES

4. Fêtes, spectacles, kermesses des coopératives scolaires (hors temps scolaire) : paraissent très compromises

Elles étaient compromises dès le 17 mars. Les accords de « couverture associative et assurantielle » donnés par l'OCCE06 ont été suspendus. **(Voir notre courriel écoles du 09/04/2020)**. Ces manifestations restent soumises aux règles du plan de déconfinement (particulièrement celles concernant les rassemblements) et d'éventuelles mesures que prendraient les maires. Nous communiquerons donc les décisions prises par l'OCCE après analyse des instructions locales (préfet/maires).

>>> VOIR COMMUNICATION OCCE : COVID-19 FÊTES, SPECTACLES

5. Rassemblements de théâtre Mots et Masques prévus pour clôturer la saison : annulés

Les rassemblements Mots et Masques sont annulés (courrier des structures). Les animations dans les classes sont apparues difficilement envisageables au regard des conditions de réouverture des écoles (protocole sanitaire, intervenants..).

Quoi qu'il en soit, notre contractualisation envers les comédiens depuis de longues années nous conduit à honorer nos engagements financiers. Nous les retrouverons l'an prochain pour un nouveau projet pour lesquels les enseignant(e)s engagé(e)s cette année seront prioritaires.

6. IMAGIMOT : contraintes et aménagements pour le service de prêt

- Le système de réservation a été bouleversé. Il n'est plus possible d'organiser les tournées d'IMAGIMOT PLUS PRÈS selon la programmation prévue. Nous proposerons un dispositif réduit et adapté.
- Nous continuerons vraisemblablement à assurer un service de prêt au siège dans des conditions conformes aux instructions sanitaires.

Pour l'heure aucun retour au siège d'ouvrages ou séries empruntés n'est possible avant le mardi 19 MAI. Rassemblez les ouvrages que les élèves auraient pu emporter à leur domicile.

Des informations vous seront communiquées sous peu avec des horaires modifiés. Nous devons prendre en compte les protocoles officiels (rigoureux) conçus pour les bibliothèques.

7. Continuité éducative : offre OCCE pour les enseignants et les élèves

Tous les élèves ne reprendrons pas le chemin de l'école..

Depuis plusieurs semaines la fédération occe propose des outils à l'usage des enseignants et des élèves pour « une continuité éducative ». Des rubriques telles que ...lire, partager, jouer...

>> VOIR SITE OCCE06.COM rubrique « CONTINUITÉ ÉDUCATIVE »

8. L'AG financière OCCE 06 : en visio-conférence mercredi 13 mai à 17 heures

Elle a été convoquée en report pour le 13 mai de 17H à 18H et se tiendra sous forme de visio-conférence comme l'a suggéré notre commissaire aux comptes au regard des ordonnances prises. Vous avez reçu copie de la convocation. L'ordre du jour est inchangé. Les documents utiles sont consultables en ligne dans votre espace mandataire.

- 1. Merci de leur confiance aux très nombreux mandataires qui ont délégué leur « pouvoir » au Conseil d'administration.
- 2. Ceux qui ont indiqué leur participation à l'AG recevront ce mardi 12 mai le lien à utiliser pour rejoindre la visio-conférence. Si tel n'est pas le cas (erreur possible ?), signalez-le à ad06@occe.coop ou appelez le 04 93 80 99 52. Il ne sera pas nécessaire de télécharger l'application du support (zoom.us), suivre le lien qui vous sera communiqué.

9. Outil de gestion Comptaweb pour la coopérative scolaire : participation au coût de l'abonnement

Comme nous l'avions indiqué les coopératives utilisatrices participent cette année aux frais d'acquisition des licences (fournisseur privé). Un coût que nous avons voulu raisonnable de 5€/an.

Le prélèvement sera directement réalisé par l'OCCE 06 sur les comptes bancaires des coopératives. Vous avez reçu un courriel pour vous informer. Merci de signaler une possible erreur (certains ont demandé l'outil, l'ont testé puis ont adopté un autre mode de gestion).